

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1459

présenté par
M. Raux

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	3 500 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	3 500 000	0
TOTAUX	3 500 000	3 500 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	700 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	700 000	0
TOTAUX	700 000	700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les moyens du plan « Reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire » en 2024 mais surtout à le reconduire pour 4 années supplémentaires, alors qu'il devrait s'éteindre après 2024. Le plan État-Région « Reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire » a été signé en 2019 et mis en œuvre en 2020.

L'État a investi 3,5 millions d'euros sur 4 ans. Le plan était articulé autour des trois axes suivants :

- Mieux accompagner les maîtres d'ouvrage porteurs des actions de restauration des milieux aquatiques ;
- Accompagner la transition agro-écologique des exploitations agricoles ;
- Renforcer les connaissances et le suivi de la qualité de l'eau.

L'auteur de l'amendement dénonce l'extinction de ce plan alors même que la reconquête de la qualité de l'eau est pour le moins loin d'être atteinte ! Pour preuve, le 6 juin dernier, un captage de plus, venant s'ajouter à une longue liste, était fermé dans l'urgence. Cette fermeture du captage de Missillac intervient en raison de la présence de traces d'un fongicide interdit depuis 2010, avec une concentration 26 fois supérieure à la norme. Il est également à rappeler qu'en Pays de la Loire, seulement 11 % de la masse d'eau est de bonne qualité, et 1 % dans les départements tels que la Loire-Atlantique ou la Vendée. Il est dès lors inconcevable de mettre un terme à ce plan.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement propose :

Une augmentation de 3 500 000 € enAE et de 700 000 € en CP du programme n°162 « Intervention territoriale de l'État », à destination de l'action 11 « Reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire » (en hors titre 2) ;

Une diminution de 3 500 000 € enAE et de 700 000 € en CP de l'action 11 « FNADT section locale » du programme n° 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (en hors titre 2).

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.